

Radio-Canada—Réalisateurs

M. l'Orateur: A l'ordre. L'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS TROUVÉS COUPABLES DE FALSIFICATION DES DOCUMENTS, MAIS NON TRADUITS EN JUSTICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente au sujet de la Commission d'assurance-chômage. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration communique à la Chambre le nombre d'employés de la Commission d'assurance-chômage du Canada occupant des postes d'agents 1 et d'agents 2, surtout dans la région métropolitaine de Toronto, et que la Commission a trouvé coupables de falsification de demandes de prestations depuis dix-huit mois et à qui on a permis de démissionner ou, dans la plupart des cas, qui s'en sont tirés avec une lettre de réprimande au lieu d'être traduits en justice.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'article 43 du Règlement, une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

RADIO-CANADA

LA DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA DOMINATION PAR TORONTO PRÉSENTÉE PAR LES RÉALISATEURS RÉGIONAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et pressante. Le vendredi 4 juin, un groupe important et sérieux de réalisateurs d'émissions de télévision de Radio-Canada de toutes les régions du pays ont demandé au gouvernement d'établir une commission royale pour enquêter sur la domination du réseau anglais par Toronto. Monsieur l'Orateur, ces gens ont hésité à exprimer leur préoccupation en dehors du milieu de Radio-Canada, mais comme le problème dure depuis longtemps et ne reçoit pas une attention assez rapide, ces réalisateurs de toutes les régions du Canada ont demandé publiquement au gouvernement d'agir.

Comme la Chambre a déjà consenti unanimement à renvoyer une question analogue au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, en l'occurrence celle de la suppression des émissions régionales agricoles, et comme ces réalisateurs estiment, avec raison, que la négligence de Radio-Canada à faire participer les réalisateurs régionaux à la promotion d'une opinion

[M. Rodriguez.]

nationale constitue en fait une violation de sa charte, je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Que la Chambre enjoigne le gouvernement de se rendre à la requête des réalisateurs d'émissions de télévision de Radio-Canada dans toutes les régions du Canada qui réclament l'institution d'une commission royale d'enquête chargée d'examiner le problème de la domination exercée par Toronto sur le réseau anglais.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

DEMANDE D'AIDE À LA RECONSTRUCTION DE MAIN-À-DIEU EN PARTIE INCENDIÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et pressante.

La dernière fin de semaine, d'après les bulletins de nouvelles nationales, le village historique de pêcheurs de Main-à-Dieu dans l'île du Cap-Breton a été victime d'une terrible catastrophe. Dix-sept foyers, plus l'église catholique de la région, ont été détruits par un incendie. Vu la gravité de la situation, je propose, appuyé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que des hauts fonctionnaires du service du logement des ruraux et des indigènes de la Société centrale d'hypothèques et de logement soient dépêchés immédiatement sur les lieux pour veiller à la mise en chantier de nouvelles habitations pour les sinistrés et réduire les chicaneries administratives au minimum; et qu'en outre le ministre d'État responsable des Pêches donne suite immédiatement au projet de prolongement du brise-lames à Main-à-Dieu qui était prévu dans le programme des petites embarcations et des ports pour l'année 1977-1978.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Aux termes de l'article 43 du Règlement, la motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Les questions orales.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

M. l'Orateur: Le député de Victoria (M. McKinnon) a la parole.

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question principale s'adresse au président du Conseil du Trésor qui n'est pas à sa place pour le moment; il était cependant ici il y a quelques instants. J'aimerais que vous me donniez de nouveau la parole lorsqu'il sera de retour.